



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Cinquième Commission
Points 136 et 127 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Santé mondiale et politique étrangère

Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution [A/72/L.40](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 du projet de résolution [A/72/L.40](#), l'Assemblée générale :

a) Décide que la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose convoquée par son Président se tiendra à New York le deuxième jour du débat général de sa soixante-treizième session, de 10 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, et comprendra une séance d'ouverture, une séance plénière consacrée au débat général, deux tables rondes multipartites et une brève séance de clôture ;

b) Décide que :

i) À la séance d'ouverture, qui se tiendra de 10 h 30 à 11 h 30, seront entendues les déclarations du Président de sa soixante-treizième session, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Président du Partenariat mondial Halte à la tuberculose, du Président de la première Conférence ministérielle mondiale de l'Organisation mondiale de la Santé, intitulée « Mettre fin à la tuberculose à l'ère du développement durable : une réponse multisectorielle », d'une personnalité de haut niveau engagée dans la lutte contre la tuberculose et d'une personne touchée par cette maladie, toutes deux sélectionnées par son Président, en consultation avec les États Membres et dans le respect de l'égalité des sexes ;



ii) À la séance plénière, qui se tiendra de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 17 h 30, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale. La liste des orateurs sera constituée conformément à sa pratique établie et le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États ;

c) Décide que les deux tables rondes multipartites seront organisées comme suit :

i) Les deux tables rondes se tiendront consécutivement, en marge de la séance plénière, la première de 11 h 30 à 13 heures et la seconde de 15 heures à 16 h 30 ;

ii) Elles auront pour thèmes :

Table ronde 1 : Accélérer la mise en œuvre d'une action globale, en donnant accès à des services abordables de prévention, de diagnostic, de traitement et de soins, en vue de mettre fin à l'épidémie de tuberculose, y compris de tuberculose polypharmacorésistante, en tenant compte des comorbidités et des problèmes de santé connexes qui, dans chaque pays, font obstacle à la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, et en faisant fond sur les efforts déployés pour établir un cadre de responsabilisation guidant l'action multisectorielle, comme prévu dans la déclaration ministérielle de Moscou ;

Table ronde 2 : Consacrer, à l'échelle nationale et internationale, des moyens financiers et des efforts de mise en œuvre suffisants et viables dans les domaines de la prestation de services, de l'innovation et de la recherche-développement visant à mettre au point de nouveaux procédés diagnostics, médicaments, vaccins et autres stratégies de prévention ;

iii) Chaque table ronde sera coprésidée par deux représentants, l'un d'un pays gravement touché par la tuberculose et l'autre d'un pays où la prévalence de la maladie est faible et où des programmes de maîtrise de la maladie ont été mis en œuvre avec succès, qui seront sélectionnés par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les groupes régionaux, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau ;

d) Décide en outre que les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et pragmatique, qui aura obtenu un consensus préalable au terme de négociations intergouvernementales et que son Président lui présentera pour adoption ;

II. Activités proposées : rapport avec le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

2. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 24 (Information) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019 (voir [A/71/6/Rev.1](#)).

3. Ces activités relèvent également des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 28 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6 (Sect.2) et A/72/6 (Sect.28), respectivement).

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Selon les paragraphes 1, 3 et 4 du projet de résolution, la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose se tiendrait le deuxième jour du débat général (c'est-à-dire le 26 septembre 2018, selon le calendrier actuel). Elle comprendrait une séance d'ouverture, une séance plénière, deux tables rondes multipartites et une brève séance de clôture. La séance d'ouverture se tiendrait de 10 h 30 à 11 h 30 et serait suivie d'une séance plénière, de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 17 h 30 ; les deux tables rondes se tiendraient en marge de la séance plénière, la première de 11 h 30 à 13 heures et la seconde de 15 heures à 16 h 30, et la brève séance de clôture aurait lieu de 17 h 30 à 18 heures. Quatre séances (la séance d'ouverture, la séance plénière, les deux tables rondes et la séance de clôture) devraient donc être organisées le 26 septembre 2018 (deux le matin et deux l'après-midi). Des services d'interprétation devraient être fournis dans les six langues officielles pour ces quatre séances, ce qui représenterait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2018. Le montant supplémentaire à prévoir au titre des services d'appui aux réunions en 2018 se chiffrerait à 23 800 dollars.

5. En outre, la demande formulée au paragraphe 6 du projet de résolution signifierait que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier dans les six langues officielles de l'Organisation un document de session de 8 500 mots, qui viendrait s'ajouter à la charge de travail existante. Le montant supplémentaire à prévoir au titre des services de documentation en 2018 se chiffrerait à 26 000 dollars.

6. De plus, compte tenu des enseignements tirés de réunions similaires, des dépenses seraient à prévoir au titre de la couverture médiatique et des services audiovisuels. Le Département de l'information serait chargé de couvrir les séances et de publier des communiqués de presse en anglais et en français sur la réunion de haut niveau, d'établir les légendes des photos, d'assurer la couverture médiatique et de diffuser des bulletins d'information (9 900 dollars).

IV. Incidences financières des propositions

7. Pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 du projet de résolution, il faudrait prévoir en 2018, aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 28 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 59 700 dollars, qui sont présentées dans le tableau ci-après.

Ressources nécessaires pour 2018

(En dollars des États-Unis)

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Interprétation simultanée	23 800
Documents de session	26 000
Total (chapitre 2)	49 800
Chapitre 28 (Information)	
Autres dépenses de personnel	9 900
Total (chapitre 28)	9 900
Total	59 700

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019

8. Aucune ressource n'est prévue dans du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 pour financer les activités supplémentaires demandées aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faut donc prévoir pour l'exercice des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 59 700 dollars.

VI. Fonds de réserve

9. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

10. L'adoption du projet de résolution [A/72/L.40](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 59 700 dollars pour 2018, dont 49 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 9 900 dollars au titre du chapitre 28 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. L'Assemblée est donc invitée à approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 59 700 dollars, à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2018-2019.